

BUREAUX: RUE NAIN, 1. Roubaix, Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an... L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laflite-Ballier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 19 JUIN 1870

La discussion sur le timbre des journaux a abouti à une sorte de compromis médiocrement clair, lequel ne donne pleine satisfaction ni à la logique pure ni aux intérêts divers engagés dans la question. En effet, on est resté d'accord sur le principe de l'abolition du timbre. Seulement cette abolition n'aura son effet plein et entier qu'en 1872. Or, dans l'espace des dix-huit mois qui restent à courir d'ici à ce que le timbre cesse légalement d'exister, qui nous garantit qu'il ne se présentera pas quelque circonstance imprévue qui obligera le gouvernement à demander à la Chambre le maintien provisoire — en France il n'y a que le provisoire qui dure — de l'impôt du timbre? N'avons-nous pas encore à payer le décime de guerre qui, au milieu de la paix la plus profonde, continue à surcharger la généralité de nos impôts déjà si lourds?

Ce qui est déplorable et ce qui décourage les esprits les plus disposés à la confiance c'est la petitesse de vues de nos prétendus hommes d'Etat: on les dirait tous myopes, et occupés à considérer les affaires publiques avec une loupe. C'est toujours la petite bête qu'ils semblent occupés à chercher. A propos du timbre, n'avons-nous pas entendu M. le ministre des finances jeter les hauts cris et déclarer l'équilibre du budget compromis si on lui était les 10 millions que le timbre rapporte? Eh! de grâce, M. Segris, reportez-vous donc au programme des 116 que vous avez signé, dans lequel se trouve en toutes lettres cette phrase:

Interdiction du cumul pour les gros traitements.

Interdiction! vous l'entendez bien? c'est net, c'est absolu. Et bien! réalisez cette portion de votre programme et vous y frotterez au-delà des 10 millions dont vous craignez d'être privé par la suppression immédiate du timbre.

Le programme des 116, que nous venons de rappeler, contenait aussi ce paragraphe:

Suppression du droit de timbre sur les journaux et son remplacement par un droit de poste.

Là encore le programme était formel: suppression et non pas diminution, atténuation; et si, lorsque le programme des 116 fut rédigé, un des membres de la réunion, M. Segris par exemple, avait demandé que la suppression fut ajournée à 1872, il n'y aurait eu qu'un cri contre cet escamotage projeté.

Maintenant, pour ce qui concerne les droits de poste, qui dans la pensée des 116 devaient compenser l'impôt du timbre aboli, nous tenons que c'est là une question qui devrait être abordée dans son ensemble et non par voie d'exception et de dispositions particulières.

Le service de la poste est en France, comme dans la plupart des pays d'Europe, un monopole gouvernemental. Ar-

rivera-t-il une époque où ce monopole pourra, sans inconvénients graves, disparaître et faire place à la liberté? Nous n'avons pas à le rechercher en ce moment. Tenons nous en au fait présent. Or, pour qu'un monopole rende au public le plus de services et lui occasionne le moins de gêne possibles, il faut que les règles en vertu desquelles il fonctionne soient claires et nettes et ne laissent place à aucun arbitraire. Or, il faut bien le reconnaître, ce n'est pas par excès de clarté que pèchent les règlements postaux.

Il serait pourtant facile de soumettre la multiplicité des transports effectués par la poste, à une règle très simple et compréhensible pour tous: il suffirait pour cela de diviser en deux catégories tous les objets transportés par la poste.

La première de ces deux catégories se composerait des envois fermés et dont le secret, même pour la poste, est la condition essentielle.

La seconde comprendrait tous les envois ouverts et dont la vérification est toujours facultative.

La catégorie des envois fermés comprendrait les lettres manuscrites, chargées ou non.

Tout ce qui ne serait pas lettres manuscrites rentrerait dans la seconde catégorie et paierait un même tarif.

La première catégorie paierait provisoirement 20 centimes par dix grammes (soit 2 centimes par gramme), en attendant qu'à l'exemple de l'Angleterre, la taxe postale des lettres pût être abaissée à 10 centimes uniformément.

La seconde catégorie paierait provisoirement un centime par 5 grammes en attendant qu'il fut possible, sans constituer le tarif d'un service postal en déficit, d'abaisser le tarif d'une manière définitive à 1 centime par 10 grammes.

Cette tarification simplifiée étant adoptée, envoyez par la poste ce que vous voudrez, des imprimés, des manuscrits ouverts, des échantillons, des marchandises légères, etc., vous paierez toujours 1 centime par 5 grammes, du moment que vous ne réclamez pas le secret pour votre envoi.

Réclamez-vous le secret? ce service doit être payé à part, et au lieu de 1 centime par 5 grammes vous avez à payer deux centimes par gramme.

ETIENNE MOUTTET.

LES MYSTÈRES DE L'INTERNATIONALE

Il a été si souvent question, dans ces derniers temps, de cette association mystérieuse, qu'on nous saura gré d'en faire l'histoire et d'en expliquer le mécanisme. De pareilles indiscretions ne peuvent se faire qu'en sacrifiant la plupart des noms propres, à une heure où la justice demande des comptes aux chefs de l'Association.

Ne nommons donc que les hommes qui sont déjà si compromis, que cela n'ajoute

rien aux griefs que les partisans de la liberté avec l'ordre ont déjà contre eux.

C'est Mazzini qui a conçu l'idée première et le plan général de l'Association. Son but a été tout politique et, au congrès des ouvriers italiens tenu à Palerme en 1863, il désigna lui-même les membres d'une commission qui devait élaborer un projet d'acte d'union de toutes les associations ouvrières de l'Italie. Inutile de dire que s'il formait cette commission, c'était pour sauvegarder le principe démocratique, mais que le grand agitateur avait fait lui-même à l'avance les statuts de l'association qu'il projetait.

En 1864, l'Association était formée. Au grand meeting du 22 septembre, à Londres, Mazzini et Ledru-Rollin proposèrent l'acte d'union entre les associations des travailleurs des divers pays. Toutes ces associations devaient obéir au comité central, dont le siège était établi à Londres. Les délégués des associations ouvrières, françaises y adhèrent pleinement, et s'engagèrent à former à Paris un comité central correspondant.

En janvier 1865, un bureau fut ouvert à Paris, rue des Gravilliers, 44. On y délivrait des cartes de membre de l'Association internationale, moyennant une cotisation de 1 fr. 25 centimes.

Le but annoncé était: « Le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière. » L'Association devait prochainement élire le comité central, dont Londres serait le siège, et qui se composerait d'ouvriers des diverses nations où l'affiliation était tentée. Ce comité central, investi d'un pouvoir dictatorial, nommerait lui-même les présidents, secrétaires, trésoriers et autres dignitaires des comités institués par lui seul dans les différents pays. M. Le Lubez était le président effectif de l'Association.

C'est en 1866, que l'influence de l'Association se fit sentir pour la première fois en France. Les maîtres tailleurs anglais, abandonnés par leurs ouvriers, font appel aux nôtres; mais une terreur vague, habilement entretenue parmi ces pauvres gens, les empêche de passer le détroit. De même, il est interdit aux ouvriers cordonniers français d'aller travailler à Genève, où une grève de cordonniers avait éclaté.

En septembre de la même année, un congrès se réunit dans cette dernière ville. Le programme des sujets à l'ordre du jour montera que la politique était, aussi bien que la question sociale, l'objet des préoccupations de l'Association.

Voici ce programme, dont le côté philanthropique ne fut même pas abordé dans les discussions:

- 1° Organisation définitive de l'Association internationale.
2° Combinaison des efforts pour la lutte du travail contre le capital.
3° Réduction des heures de travail.
4° Travail des femmes et des enfants.
5° Sociétés ouvrières, leur avenir.
6° Travail coopératif.
7° Impôts directs et indirects.
8° Institution internationale du crédit.
9° Nécessité d'annuler l'influence russe en Europe, par l'application du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Constitution d'une Pologne démocratique et sociale.
10 Les armées permanentes dans leurs rapports avec la production.
11 Influence des idées religieuses sur le mouvement social, politique et intellectuel.
12 Etablissement des sociétés de secours mutuels. Appui moral et matériel accordé aux orphelins de l'Association.
A ce congrès, les ouvriers anglais propo-

sèrent d'établir entre les comités des différents pays des rapports suivis, créant ainsi un lien intime entre eux, de façon à pouvoir organiser des grèves invincibles par le fait même de leur universalité. Les Français approuvèrent ce projet, tout en n'acceptant la grève comme un moyen transitoire. Le congrès adopta et proposa comme but suprême à atteindre, à un moment donné, la suppression absolue du salariat.

Après ce congrès, le rôle politique de l'Association se dessine. En janvier 1867, elle protesta publiquement, en France, contre la nouvelle loi militaire. En avril, les associés de Paris répondirent à un manifeste des associés de Berlin sur le projet de guerre:

« Frères de Berlin et de l'Allemagne, c'est au nom de la solidarité universelle invoquée par l'Association internationale, que nous échangeons avec vous le salut pacifique qui cimentera à nouveau l'alliance indissoluble des travailleurs. »

En juillet 1867, Mazzini et Félix Pyat, créèrent l'heure venue d'agir. Ils veulent que l'Association décrète la grève générale en France et en Italie. Mais le comité central leur résista.

Le 24 août de la même année, une assemblée, tenue à Genève, vota que l'émancipation sociale est inséparable de l'émancipation politique, et qu'il faut établir en Europe la liberté absolue, sans laquelle les travailleurs ne peuvent jamais espérer ni délivrance ni prospérité.

Mais c'est le mois suivant, au congrès de Lausanne, que le rôle politique de l'Association se définit nettement. On y vota, en effet, en comité secret, cette décision:

« Tous les ouvriers qui entreront dorénavant dans l'Association devront prêter serment de soutenir toutes les insurrections, sur quelque point du globe qu'elles se déclarent. »

Dès lors, les comités de l'Association ne s'occupent plus que de politique. M. Le Lubez fait voter, en 1868, par le meeting de Wolverhampton, les propositions suivantes:

- 1° Nécessité pour tous les ouvriers de s'unir contre l'ennemi commun. Personne ne doit obéir à des lois que le peuple n'a pas été appelé à faire.
2° Tout soldat qui ne connaît pas la cause pour laquelle il combat, est relevé de ses obligations.
3° Si ce droit lui est nié, c'est un devoir pour lui de défendre ce qui est la souveraineté du peuple.
En d'autres termes, le soldat qui est requis pour un service qui lui répugne doit tourner ses armes contre ses chefs.
En 1869, le congrès de Bâle donne un nouveau mot d'ordre:
« En secourant les grévistes, on les achète et on les attache pour toujours à l'Association. Les grèves qui se multiplient aident à notre propagande.
« Nous arriverons ainsi à un soulèvement général, dont le but sera la république. »

Au 1er janvier 1870, l'Internationale comptait près d'un million d'affiliés en Europe seulement, ainsi répartis:

Table with 2 columns: Country and Number of members. France: 433,785; Angleterre (environ): 80,000; Allemagne (id.): 150,000; Hongrie et Autriche (id.): 100,000; Suisse: 45,226; Espagne: 2,728.

Les autres, en Belgique, en Hollande et en Italie.

En Amérique, une association aussi puissante, correspondant avec Londres, est établie, et fait chaque jour des prosélytes. C'est le général Cluseret qui est chargé des rapports du nouveau continent avec l'ancien.

A Paris toutefois, l'organisation de l'Internationale n'était pas et ne pouvait pas être aussi simple que dans les villes de peu d'importance. Il y avait deux sortes de groupes d'adhérents. Les uns, dits corporatifs, réunissaient des ouvriers d'une même profession. Les autres, dits de sections, réunissaient des ouvriers habitant le même quartier, la même circonscription électorale. Il y avait aussi, d'abord encore, une association ouvrière communiste, que les poursuites avaient ébranlée, mais non renversée, la Fédération.

La Fédération fut d'abord, en apparence, une société générale de crédit mutuel et qui réunissait toutes les sociétés ouvrières, et devait prêter de l'argent à un taux moins élevé que la Banque de Crédit au Travail.

Le gouvernement en autorisa la fondation en 1867, croyant qu'il s'agissait simplement de venir en aide au mouvement coopératif préconisé par les socialistes autoritaires de l'Exposition universelle. Mais l'organisateur de la Fédération, Bastien, qui était en même temps membre du bureau de Paris de l'Internationale, ayant été poursuivi pour association illicite, la Fédération sembla se désorganiser.

On la retrouva, en 1869, composée des mêmes éléments, mais formée en comités de résistance, centralisant le mouvement des grèves et le dirigeant selon les nécessités politiques du mouvement.

Les doreurs, les marbriers, les mégisiers, avaient pu soutenir leur grève, grâce aux subsides de la Fédération. Mais cette association comprit qu'elle avait le plus grand intérêt, pour que ses ressources ne fussent pas compromises dans une grève plus forte que celles qu'elle avait soutenues, à se perdre dans l'immense faisceau de l'Internationale, qui, avec le même but, était en possession d'éléments d'action beaucoup plus considérables.

Telles furent les causes qui déterminèrent la réunion du 18 avril 1870.

L'agrégation de ces éléments divers date de ce jour, où les délégués des corporations, des sections et des comités de la Fédération adhérèrent aux idées communautaires de Louis Blanc et de cette déclaration qui a du moins le mérite de la clarté:

« Nous devons nous occuper de politique, puisque le travail est soumis à la politique. Il faut dire tout haut, une fois pour toutes, que nous voulons la république sociale: avec toutes ses conséquences. Unions, centralisons nos efforts. Serons-nous les uns contre les autres. Pour un qui tombe blessé, qu'il s'en dresse dix au poste de combat. Toujours fermes, pas de concessions.
« Dans cette séance aussi fut arrêtée l'organisation de l'Internationale à Paris. Le conseil central fut composé des délégués des diverses sections. Les sections se subdivisent en groupes de cinquante individus envoyant leur délégué. En souscrivant, on verse cinquante centimes, et la cotisation est de quinze centimes par semaine. Chaque section capitalise ses recettes, sur lesquelles elle envoie au comité central dix centimes par mois pour chaque membre.
« La même réunion ayant groupé les délégués de tous les grands centres industriels de France, l'Internationale constitue un Etat dans l'Etat, une force d'autant plus terrible qu'elle est occulte, qu'elle dispose de ressources financières considérables. »

Cela ne semble rien, dix centimes par mois et par homme. Calculez un peu, et vous verrez que cela fait plus d'un demi-million par an pour la France, plus d'un million pour l'Europe. Et c'est là seulement le tribut payé par les associations locales à cette sorte de gouvernement des travailleurs de l'Europe, qui a son siège réel à Londres.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 20 JUIN 1870.

LES TRAQUEURS DE DOT

PAR MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

TROISIÈME PARTIE.

XI

— Imaginez-vous, ma chère amie, que j'ai entendu à ce sujet, hier, à mon club, le propos le plus insensé, le plus impossible.

— Quoi donc? dit Geneviève.

— Dans un accès de mauvaise humeur contre son heureux concurrent, M. d'Anglars a prétendu, dit-on, qu'il ne s'est fait du père un adversaire que pour avoir refusé de se faire gendre du fils.

Geneviève restait toujours immobile et distraite.

— Ce moyen invraisemblable de justifier son Waterloo, continua gaiement Fernand, a paru fort amusant à ces messieurs, et l'anecdote est en train de faire le tour de Paris.

— Si c'est à cause de son invraisemblance qu'elle court si vite et si bien, dit Geneviève, dont la pensée, visiblement, était ailleurs et que ces questions semblaient importuner, vous pouvez l'arrêter d'un mot dans sa course: elle est vraie.

— Vraie? Elle sourit et inclina imperceptiblement la tête en signe d'affirmation.

— Comment s'écria Fernand, jouant la surprise, Francis vous a demandé pour son fils la main de Marcelle?

— Oui.

— Et M. d'Anglars a refusé? reprit-il, comme si chaque parole de la baronne augmentait l'étonnement — qu'il n'éprouvait pas.

— Nous ne croyons ni orgueilleux ni ambitieux, mon ami; mais il nous semble qu'il nous est permis, sans cesser pour cela d'être modestes, d'espérer pour notre fille un parti plus brillant.

Fernand sembla se recueillir un moment dans un sourire; puis, d'un air de doute: — Eh! eh! murmura-t-il, après un léger silence, qu'en savez-vous?

— Oh! Fernand! murmura la baronne avec un accent d'amical reproche.

— Pardon, vous me comprenez mal. Je veux dire qu'au temps de perpétuel va-et-vient et de déclassement universel où nous vivons, ce n'est pas par sa fortune, c'est-à-dire par ce qu'il peut perdre, qu'un homme à marier se recommande, mais par son mérite c'est-à-dire par ce qu'il peut acquérir.

— Ce mérite, avouez du moins qu'il faut, avant d'en obtenir la récompense, en avoir donné quelques preuves.

— Avouez à votre tour, ma chère Geneviève, répliqua vivement Fernand, que notre situation à tous deux et en ce moment assez singulière...

Elle rougit singulièrement. Son émotion n'échappa point à l'oeil pénétrant de Santa-Maria.

Il y a vingt ans, reprit-il, j'étais pauvre comme Paul et repoussé comme lui. Franchement, ajouta-t-il d'une voix dont il est plus facile d'imaginer que de rendre l'expression, mélange d'ironie, d'orgueil, de reproche et de tendresse, — franchement, auriez-vous fait là une si méchante affaire?

— Elle se tut.

— Ah! Dieu me garde de chercher une leçon dans ce rapprochement! Dieu me garde de vouloir y puiser un droit de conseil ou même de simple avis! Tout au plus, dans une question aussi délicate, m'autorise-t-il à vous dire, surtout après le récent échec du baron, que ces refus dédaigneux ne portent pas bonheur.

— Fallait-il donc donner Marcelle à

un homme sans fortune, sans nom, sans position?

— Oh! il est clair, répliqua Fernand en riant, que ce sont là des qualités faciles à trouver et qui ne sauraient suffire à elles seules pour déterminer le choix d'une famille. Mais, voyons, savez-vous si la folle démarche d'Hébrard ne lui a pas été dictée par un motif sérieux?

Ces enfants se sont souvent rencontrés à la campagne; ils y ont vécu, pendant des mois entiers, dans l'intimité. Ces amitiés d'enfance, baronne, toutes les jeunes filles n'ont pas également le courage d'en briser la chaîne importune, lorsque le moment est venu pour elles d'opter entre leur amour et leur vanité. Pour moi, il me paraît impossible que Francis, dont je connais l'honnêteté de cœur et d'élevation d'esprit, se soit hasardé à vous adresser cette demande sans y être contraint, pour ainsi dire, par la certitude que le bonheur de son fils et peut-être celui de Marcelle en dépendent.

— Ma fille ne nous avait rien dit encore qui nous permit de supposer.

— Eh! madame, s'écria Fernand qui commençait à s'animer, n'est-ce pas là le seul chapitre sur lequel les femmes et les jeunes filles sachent être discrètes?

— Devions-nous aller au devant d'explications qu'aucun indice ne rendait nécessaires et qui ne pouvaient par conséquent être que dangereuses?

— Avant de répondre à Paul, votre devoir était de consulter Marcelle.

— Mon mari l'a informée de la démarche de M. Hébrard.

— Ah!... Et qu'a-t-elle répondu?

— Pour la première fois, répondit la baronne en inclinant le front et en baissant la voix, nous avons compris alors que Paul ne lui était pas indifférent...

— C'est donc vrai? s'écria Fernand avec une émotion dont il ne fut pas maître; c'est donc vrai? Elle l'aime! Et fidèle à votre passé, Geneviève, vous voulez étouffer dans son cœur les sentiments que vous avez étouffés dans le vôtre! Ah! si je croyais que Paul obéit à une arrière-pensée; si je voyais en lui un de ces affreux petits loupes-cerviers qui se jettent sur une dot comme sur une proie, et qui, cherchant dans le mariage la satisfaction, non d'un sentiment, mais d'un intérêt, se contentent de lui demander la fortune qu'ils n'ont pas le courage de demander au travail, — quel que soit l'amour de Marcelle pour lui, dut-elle en mourir, je vous dirais: « Non, ne consentez jamais! car ces unions-là ne sont pas seulement un malheur; elles sont une honte. » Mais je l'ai observé; je le connais; et son amour, Geneviève, je vous le jure sur les souvenirs de mon enfance toujours loyaux pour moi, son amour est aussi loyal et aussi désintéressé que le mien l'était autrefois. Moi donc, qui me refusais tout à l'heure, ignorant le cœur de votre fille, répondant au sien moi qui n'osais pas prendre la responsabilité d'un conseil, je vous prie aujourd'hui